



N° 07 bis du 08/10/2010

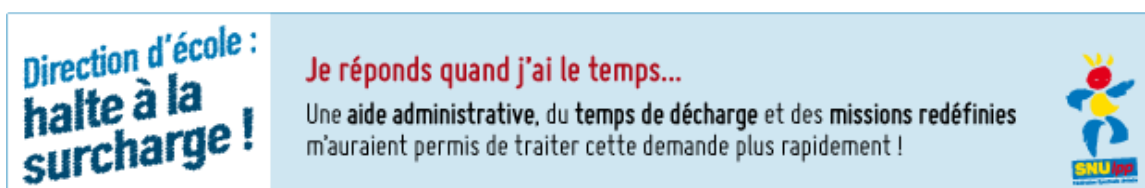
Direction d'école : Halte à la surcharge

Le SNUipp lance l'action « Direction d'école : Halte à la surcharge ! ».

Nous vous proposons un visuel électronique « Je réponds quand j'ai le temps... ». Il s'agit pour les directeurs d'utiliser ce logo dans toutes leurs communications avec, entre autres, l'administration.

Insérez l'image jointe (modèle ci-dessous) en en-tête de vos courriels.

Appelez-nous en cas de difficulté !



Cette action met l'accent sur la suppression de l'aide administrative, le manque de temps de décharge, et la nécessité de redéfinir les missions liées à la fonction.

Avec ce visuel, nous donnons la possibilité aux directrices et directeurs de manifester les difficultés professionnelles auxquels ils sont actuellement confrontés. C'est un enjeu très important de communiquer par tous les moyens à notre disposition les modalités de cette action.

Prochainement un numéro spécial « SNU Infos » direction et fonctionnement de l'école sera envoyé dans les écoles avec un autocollant à afficher, par exemple, à la porte de votre école ou de votre bureau. Ce numéro spécial sera également l'occasion de faire le point sur le rapport Reiss présenté le 29 septembre dernier (*voir page suivante*).



Le SNUipp national a sollicité une rencontre avec le SE et le SGEN pour envisager une expression unitaire. La rencontre doit avoir lieu lundi 11 octobre. Pour l'heure, nous insistons sur notre volonté de construire sur le sujet des actions communes. Nous vous tiendrons informés de ce qui sera décidé.

Versement des indemnités de directeur

Un arrêté publié au journal officiel le 22 septembre 2010 prévoit que, dorénavant, la part variable de l'indemnité de sujétions spéciales des directeurs sera versée mensuellement, comme c'est déjà le cas pour la part fixe.

Cet arrêté prend effet au 1^{er} septembre 2010.

Pour rappel, la part variable était jusqu'à présent versée en une seule fois au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Rapport Reiss : EPEP, le retour !

Vers un super-directeur, supérieur hiérarchique ... Inacceptable pour le SNUipp !

Le rapport de Frédéric Reiss, qui vient d'être rendu public, s'inscrit dans la continuité des réformes engagées depuis la loi de 2005. Il fait huit recommandations, notamment sur l'organisation territoriale des écoles, les établissements publics primaires et la direction d'école. Rapide panorama.

Pour le rapporteur, « *contribuer à la réussite des élèves* » se conjugue d'abord sous la forme d' « *une gestion optimale des ressources humaines* ». Il faut donc « *revoir l'organisation territoriale du service public de l'éducation, notamment en consolidant les regroupements d'écoles* ». En même temps l'expérimentation d'EPEP, prévue dans la loi du 13 août 2004 est « *une occasion manquée* » et doit être réactivée et rebaptisés E2P (établissement public du primaire) : un conseil d'administration serait composé d'un directeur, d'un tiers d'enseignants, d'un tiers d'élus locaux et d'un tiers de parents.

Les E2P « *ont vocation à devenir un terrain privilégié de la mise en oeuvre du contrat éducatif* ». Ce contrat, troisième recommandation, devrait « *comporter des indicateurs de performance* ». // engloberait le projet pédagogique et c'est sur la réalisation de cet ensemble – contrat plus projet – que les enseignants devraient être évalués.

La quatrième recommandation traite de l'avenir des directeurs d'école. Si le député ne considère pas pertinent dans des petites écoles de parler d'un travail de directeur, il estime que « *le directeur d'école n'occupe pas une fonction, mais exerce un métier à part entière : il convient d'en tirer les conséquences en terme de ressources humaines* ». Le directeur, qui pourrait bénéficier d'une forme de « *détachement dans le corps des personnels de direction ou dans un emploi fonctionnel* », est présenté potentiellement comme un « *leader pédagogique* » et un « *représentant de l'Etat dans l'école* ».

Les autres recommandations portent sur la création d'un observatoire des bonnes pratiques, sur un engagement vers des « *écoles du socle commun* », la conclusion d'un « *pacte éducatif entre services de l'Etat et collectivités* ». Enfin il faut recentrer les missions des IEN sur le pilotage et l'évaluation/inspection.

Ce nouveau statut du directeur s'inscrit dans la planification d'une école structurée par une concurrence accrue entre établissements avec des chefs à leur tête. Pour le SNUipp, cela est inacceptable et ne règle en rien les difficultés actuelles rencontrées par les collègues directeurs.

Pour toutes ces infos et plus de détails, consultez régulièrement le site du SNUipp 26 :

<http://26.snuipp.fr/>